

Date de convocation : 20 novembre 2023Date d'envoi : 20 novembre 2023Date d'affichage : 20 novembre 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 54-2023  
LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

**Absents ayant donné procuration** : 2 - MATHON S. à ALLIX J. M., SCOTTO DI VETTIMO S. à GIMON J. P.

**Secrétaire de séance** : VACHERESSE Marc.

**OBJET : Tarifs concessions au cimetière au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Sur proposition de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs du cimetière applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme suit :

Durée	Nombre de places	Tarifs actuels	Propositions au 01/01/2024
Concessions 15 ans	2 places	150 €	150 €
Concessions 15 ans	4 places	300 €	300 €
Concessions 30 ans	2 places	300 €	350 €
Concessions 30 ans	4 places	600 €	650 €
Emplacements columbarium – 15 ans	2 urnes	250 €	300 €
Emplacements columbarium – 30 ans	2 urnes	500 €	550 €
Emplacements columbarium – 15 ans	4 urnes	335 €	350 €
Emplacements columbarium – 30 ans	4 urnes	670 €	720 €
Dispersion des cendres – Jardin du souvenir – Sans plaque		50 €	Gratuit
Dispersions des cendres – Jardin du souvenir – Avec plaque (inscription à charge de la famille)		100 €	100 € (30 ans)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance,  
Marc VACHERESSE



Le Maire,  
Philippe ROUX

